

En ligne tous les mardis

18 décembre 2018

## LA VIE ECONOMIQUE

- ["Gilets jaunes": la mobilisation baisse fortement](#)
- [Philippe assure le service après-vente des mesures annoncées par Macron et détaille les mesures pour répondre aux Gilets jaunes](#)
- [Comment les partenaires sociaux réagissent aux annonces de Macron](#)
- [« Gilets jaunes » : la presse doute que le « mea culpa » de Macron soit suffisant](#)
- [Macron renonce à sa hausse de salaire de 64 euros par mois \(et les ministres aussi\)](#)
- [Moscovici souhaite un dérapage budgétaire «le plus limité possible» en 2019](#)
- [L'emploi salarié en hausse de 0,1% au T3](#)
- [A l'Élysée, les banques s'engagent à ne pas augmenter leurs tarifs en 2019](#)
- [Prix du gaz : les tarifs réglementés baisseront de 2 % le 1er janvier 2019](#)
- [Baisse de la CSG : les retraités vont devoir attendre l'été](#)
- [Les Gafa seront taxés en France dès janvier pour financer les mesures sociales de Macron](#)

## COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Déploiement de la téléconsultation dans les pharmacies](#)
- [Un médecin libéral sur dix cumule emploi et retraite](#)
- [Carnet de santé numérique: 3 millions de DMP ouverts à la mi-décembre](#)

## FISCALITE

- [Le Sénat adopte l'allègement de l'Exit Tax](#)

## LA VIE DES ENTREPRISES

- [Affaire Penelope Fillon : huit mois avec sursis pour Marc Ladreit de Lacharrière](#)
- [Google paiera une taxe française sur les Gafa](#)

- [Mr Bricolage va céder 65 magasins pour redresser sa situation financière](#)
- ["On va jouer le jeu" : la SNCF va verser une "prime Macron" à 100.000 salariés. Idem pour la RATP](#)
- [Carlos Ghosn débouté de sa demande de remise en liberté](#)

## LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Seine-Saint-Denis. Saint-Ouen : 2,6 millions d'euros de vêtements contrefaits saisis aux Puces](#)

### Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

## LA VIE ECONOMIQUE

### ● "Gilets jaunes": la mobilisation baisse fortement

Le 15/12/2018, à 19h00, le ministère de l'Intérieur déclarait qu'il y avait, sur l'ensemble du territoire, 66 000 manifestants. C'est deux fois moins que les 126 000 qui avaient été comptabilisés le 08/12/18 à la même heure.

[https://www.challenges.fr/france/gilets-jaunes-forte-baisse-de-la-mobilisation-a-paris\\_632060#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20181216](https://www.challenges.fr/france/gilets-jaunes-forte-baisse-de-la-mobilisation-a-paris_632060#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20181216)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) 16/12/2018, avec AFP)

### ● Philippe assure le service après-vente des mesures annoncées par Macron et détaille les mesures pour répondre aux Gilets jaunes

Le 11/12/18, le premier ministre **Edouard Philippe** répondait aux questions des députés à l'Assemblée nationale. A **Gilles Grelier**, député de la Sarthe (LR), qui lui demandait pourquoi il a fallu tant de temps pour annoncer des mesures « *dont on sent bien [qu'elles] n'apaiseront pas toutes les colères* », il a déclaré que les mesures énoncées par Emmanuel Macron étaient « *clef, [...] massives* » : « *Elles reposent sur l'idée que nous partageons tous, je crois. Il faut que le travail paye. Il faut accélérer l'ensemble des mesures. Et singulièrement pour les salariés* ». Avant d'ajouter qu'il y avait d'autres choses derrière les revendications salariales. Selon lui, « *il y a la colère sur la relégation, sur l'absence de perspectives, sur le fait d'avoir laissé filer les dépenses publiques, sur le chômage de masse* ». C'est pour cela, a-t-il ajouté, qu'il faut construire le nouveau contrat social dont a parlé le président Macron. **Sur les mesures elles-mêmes**, voici ce qu'a dit M. Philippe, point par point :

**01)- L'augmentation du Smic.** M. Philippe a affirmé que cette augmentation ne sera pas « *à la charge de l'entreprise* », mais sera financée par l'Etat. Comment ? Via une accélération de la hausse de la prime d'activité. Le 10/12/18, **l'Elysée** avait précisé le calcul de l'augmentation de 100 euros : « *Les 100 euros de plus (net) pour le Smic correspondent à une prime d'activité de 80 euros et une baisse des charges de 20 euros* ». Ceci est donc l'accélération d'une promesse présidentielle ; au lieu d'être faite par étapes, elle est faite en une seule fois. Le premier ministre a toutefois apporté des précisions, notamment en expliquant la volonté du gouvernement d'intégrer tous les salariés au Smic, pas uniquement ceux qui touchent la prime d'activité. **M. Philippe** : « *Notre objectif n'est pas d'en rester à ceux qui bénéficient aujourd'hui de la prime d'activité [...], c'est d'essayer de faire en sorte que par une meilleure organisation des choses, par une meilleure mobilisation de l'argent public, l'ensemble de ceux qui sont rémunérés au Smic, puissent bénéficier de cette augmentation* ». Déclaration à rapprocher de ce que ses services, à **Matignon**, ont dit à l'AFP : « *Faut-il modifier d'autres paramètres de la prime, faut-il regarder du côté des allègements de charge ? Nous travaillons en ce sens pour compléter l'accélération de la prime d'activité* ». **Le 17/12/18**, dans les Echos, le premier ministre a précisé que la hausse du Smic se fera grâce à une augmentation massive de la prime d'activité, prime qui sera versée « *dès le 5 février pour compléter le salaire de janvier* ». Il a aussi annoncé que le nombre de foyers éligibles passerait de 3,8 millions à 5 millions.

**02)- La défiscalisation des heures supplémentaires.** Elle s'appliquera aux salariés du privé comme à ceux de la fonction publique.

[Retour au sommaire](#)

**03)- Le coût et le financement** de l'ensemble des mesures. Le coût devrait être de l'ordre de « *10 milliards d'euros* ». M. Philippe a donc déclaré que le déficit public allait être impacté. Attendu à 2,8 % en 2019, il devrait plutôt se situer à 3,2 % du PIB (produit intérieur brut). Le gouvernement ne changera pas de position sur le CICE qui sera toujours transformé en baisses de charges sociales. Pour le financement des mesures, le gouvernement a donc décidé de limiter la baisse du taux d'impôt sur les sociétés aux sociétés avec moins de 250 millions d'euros de chiffre d'affaires l'année prochaine. Elle sera décalée d'un an pour les autres. **M. Philippe** : « *Nous demandons donc un effort aux plus grandes entreprises pour nous permettre de dégager une recette supplémentaire de l'ordre de 1,8 milliard d'euros* ».

[https://www.nouvelobs.com/politique/20181211.OBS6960/philippe-assure-le-service-apres-vente-des-mesures-annoncees-par-macron.html#xtor=EPR-127-\[ObsPolitique\]-20181212](https://www.nouvelobs.com/politique/20181211.OBS6960/philippe-assure-le-service-apres-vente-des-mesures-annoncees-par-macron.html#xtor=EPR-127-[ObsPolitique]-20181212)  
[https://www.nouvelobs.com/politique/20181216.OBS7218/smic-csg-ric-edouard-philippe-detaille-les-mesures-pour-repondre-aux-gilets-jaunes.html#xtor=EPR-1-\[ObsActu8h\]-20181217](https://www.nouvelobs.com/politique/20181216.OBS7218/smic-csg-ric-edouard-philippe-detaille-les-mesures-pour-repondre-aux-gilets-jaunes.html#xtor=EPR-1-[ObsActu8h]-20181217)  
(Source : [www.nouvelobs.com](http://www.nouvelobs.com) du 11/12/2018, avec AFP, et du 17/12/2018)

### ● Comment les partenaires sociaux réagissent aux annonces de Macron

Après avoir été « froidement » accueillies par les Gilets jaunes, qui ont annoncé un « acte 5 » pour le samedi 15/12/2018, c'est au tour des partenaires sociaux de réagir aux annonces d'Emmanuel Macron, dévoilées lors de son allocution du 10/12/2018.

→ **La CGT.** Elle a publié un communiqué intitulé « *Arnaque au plus haut niveau* ». Pour elle, le gouvernement n'a « *toujours rien compris* ». La prestation du président n'a été qu'une « *opération de communication, un véritable exercice d'enfumage [relevant des] recettes d'un vieux monde* ». Vieux monde que, dit la CGT, M. Macron était censé abattre lors de son élection. La centrale de Montreuil regrette que le président n'ait pas parlé des « *violences [et] de la répression inacceptable* » subies par les jeunes, qu'il ait éludé d'autres points comme le dégel du point d'indice des fonctionnaires, la réintroduction de l'ISF, la revalorisation des pensions, les chômeurs ou la justice fiscale. La CGT a conclu en confirmant son appel à la grève du 14/12/2018.

→ **Solidaires.** Pour le syndicat, la hausse du Smic est une « *arnaque de Macron* », cette hausse étant en fait soutenue par une accélération de la « *hausse de la prime d'activité* ». Pour Solidaires, il est dommage que cette mesure soit « *financée par tous les contribuables* » plutôt que par les entreprises. Avant de rappeler qu'elle ne sera pas prise en compte dans le calcul de la retraite. Il s'agit donc de « *poudre aux yeux* » et l'organisation syndicale, si elle appelle à la grève le 14/12/18, appelle également ses sympathisants à se joindre aux Gilets jaunes le 15/12.

→ **Force Ouvrière.** Pour **Yves Veyrier**, son secrétaire général, le « *diagnostic* » a été perçu par le président Macron, mais les résultats ne sont pas « *à la hauteur* ». Selon lui, la mesure sur le Smic ne répond pas à la colère populaire : « *Le compte n'y est pas* ». Et puis, les politiques d'austérité destinées à faire baisser les dépenses publiques n'ont fait qu'aggraver la situation. **M. Veyrier** : « *Le service public, ce n'est pas une dépense, c'est un investissement* ». Mais FO ne se positionne pas sur un « *changement institutionnel* », et n'appelle pas à manifester avec les Gilets jaunes.

→ **La CFDT.** **Laurent Berger**, son secrétaire général, a salué sur RTL un changement formel chez Emmanuel Macron, « *des signes d'empathie, une forme de gravité, de compréhension* ». M. Berger a relevé des points positifs : le relèvement du seuil de la CSG (« *Il y a un vrai geste pour les ménages modestes* ») et la prise de conscience de M. Macron qu'il était impossible de faire des réformes sans passer par les organisations représentatives. La CFDT, cependant, explique, comme les autres organisations, que le coup de pouce au Smic n'en est pas vraiment un, qu'il s'agit juste d'une accélération de la hausse de la prime d'activité. **M. Berger** : « *Cela ne résout pas la question des salaires* ». Enfin, M. Berger a déclaré attendre beaucoup des débats territoriaux sur le « *nouveau contrat social* » qu'entend instaurer Emmanuel Macron et qui devrait apporter des réponses nouvelles aux problèmes du logement, de l'énergie, de la transition écologique ou encore des transports. **M. Berger** : « *On a des réponses de court terme, on n'a pas de réponses de moyen et long terme* ». Avant de conclure que la CFDT serait une force de proposition dans les discussions à venir.

→ **Le Medef** a estimé que les mesures du président Macron répondaient « *à l'essentiel des demandes* » des Gilets jaunes. **Geoffroy Roux de Bézieux**, président du Medef, a affirmé que, concernant la prime de fin d'année, les entreprises qui le peuvent « *le feront* ». Avant de rappeler « *le contexte difficile rencontré par le secteur privé ces dernières semaines* ». M. Roux de Bézieux a particulièrement salué la défiscalisation des heures supplémentaires qui, pour lui, est une mesure qui démontre « *que le travail paie* ».

[Retour au sommaire](#)

→ **La CPME.** **François Asselin**, son président, s'est félicité des mesures prises en faveur du pouvoir d'achat des Français, plus particulièrement la défiscalisation des heures

supplémentaires : « *Si on peut récompenser nos salariés en les faisant travailler plus pour qu'ils gagnent plus, oui!* ». En conclusion, **Medef** et **CPME** ont demandé que les Gilets jaunes arrêtent leur mouvement et déclaré qu'il était temps de « *se remettre au travail* ».

<http://www.lefigaro.fr/social/2018/12/11/20011-20181211ARTFIG00122-comment-les-partenaires-sociaux-reagissent-aux-annonces-de-macron.php>

<https://www.marianne.net/societe/arret-des-gilets-jaunes-acte-v-samedi-15-decembre?ope=eyJndWlkjoiOTgyMjE2YjRmNDFjOWE4YzVkYWZmZGUzODY2YjJhZWQifQ%3D%3D>

(Sources : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 11/12/2018, Wladimir Garcin-Berson, [www.marianne.net](http://www.marianne.net) du 11/12/2018, Louis Nadau)

● **« Gilets jaunes » : la presse doute que le « mea culpa » de Macron soit suffisant**

Tour d'horizon de la presse française après l'allocution du président Macron. Dans son ensemble, elle semble être dubitative quant à son impact pour calmer le jeu face au mouvement des gilets jaunes.

**Les Echos, Jean-François Péresse** : « *Macron n'a pas lésiné sur les moyens d'éteindre l'incendie. Aux grands maux, les grands remèdes* ».

**L'Alsace, Laurent Bodin** : « *Les mesures annoncées par le président vont au-delà de ce que pouvaient attendre les gilets jaunes au début du mouvement* ». Avant de faire remarquer que M. Macron fait face à des « *revendications diverses et évolutives* ».

**Le Midi Libre, Olivier Biscaye** : « *Le chef de l'Etat n'avait aucune chance de satisfaire l'ensemble des citoyens. [...] Macron est condamné à composer avec la colère des citoyens. [Et s'il] l'apaise cette fois en payant le prix fort, il ne pourra pas toutes les fois* ».

**La nouvelle République, Denis Daumin** : « *Macron est seul désormais face aux Français. A-t-il été à la hauteur du moment ? Sans doute. Des attentes du peuple français ? Moins sûr* ».

**L'Humanité, Patrick Appel-Muller** : « *Le président a dû lâcher du lest, mais si loin du nécessaire. [...] Bousculé par le mouvement des gilets jaunes, conpue par les lycéens, rejeté par les salariés, le président de la République s'est dégrisé de son sentiment de toute-puissance, [mais il a] pris de haut la colère populaire en mettant d'emblée l'accent sur la répression* ».

**Le Figaro, Alexis Brézet** : « *Après l'abandon de la hausse des taxes sur les carburants, le nouveau contrat pour la nation proposé par Emmanuel Macron convaincra-t-il les révoltés de ranger leur gilet jaune dans la boîte à gants ?* ». Dans le même journal, **Guillaume Tabard** écrit : « *L'homme pressé d'hier entame une longue marche* ». Avant de se demander « *si une faute avouée est à moitié pardonnée* ».

**La Voix du Nord, Hervé Fabre** : « *[Les mesures annoncées] ne vont pas ramener le calme du jour au lendemain* ».

**Libération, Laurent Joffrin** : « *[Même si le chef de l'Etat parie sur un reflux du soutien de l'opinion aux gilets jaunes,] le mouvement, selon toutes probabilités, ne s'arrêtera pas du jour au lendemain* ».

**Les Dernières Nouvelles d'Alsace, Pascal Coquis** : « *La part d'irrationnel et la colère qui lient cette crise sont trop fortes pour que les leviers à disposition soient immédiatement efficaces* ».

<https://www.lesechos.fr/politique-societe/politique/0600321537423-gilets-jaunes-la-presse-doute-que-le-mea-culpa-de-macro-soit-suffisant-2228978.php>

(Source : [www.lesechos.fr](http://www.lesechos.fr) du 11/12/2018, Claude Fouquet)

[Retour au sommaire](#)

● **Macron renonce à sa hausse de salaire de 64 euros par mois (et les ministres aussi)**

D'après le magazine Capital, les rémunérations du président de la république et des membres du gouvernement auraient dû être augmentées de 0,4 % dans le cadre du protocole « *parcours professionnels, carrières et rémunérations* » concernant les fonctionnaires. L'Élysée et Matignon ont déclaré que cela ne sera pas pour le président et l'exécutif. Aujourd'hui, le président et le premier ministre gagnent chacun 15 140 euros brut mensuels. La hausse prévue était de 64 euros brut mensuels, ce qui aurait porté leur rémunération à 15 204 euros brut.



[https://www.nouvelobs.com/politique/20181214.OBS7174/macron-renonce-a-sa-hausse-de-salaire-de-64-euros-par-mois-et-les-ministres-aussi.html#xtor=-4-\[ObsTopsWE\]-20181216](https://www.nouvelobs.com/politique/20181214.OBS7174/macron-renonce-a-sa-hausse-de-salaire-de-64-euros-par-mois-et-les-ministres-aussi.html#xtor=-4-[ObsTopsWE]-20181216)

(Source : [www.nouvelobs.com](http://www.nouvelobs.com) du 16/12/2018, L.D.)

### ● **Moscovici souhaite un dérapage budgétaire « le plus limité possible » en 2019**

Le 13/12/18, **Pierre Moscovici**, commissaire aux Affaires européennes, a déclaré qu'il espérait que le « dérapage » du déficit budgétaire français en 2019 soit « *le plus limité possible* ». S'il a dit que le déficit de l'Hexagone pouvait dépasser la barre des 3 % en 2019, il a précisé que c'était à condition que ce soit temporaire : « *Ce n'est pas interdit à condition que ce soit limité, temporaire et exceptionnel. Et cela doit être maîtrisé le plus possible* ». **M. Le Maire**, ministre des Finances lui a répondu : « *Je souhaite que nous prenions toutes les mesures nécessaires pour nous rapprocher le plus possible des 3%, c'est-à-dire de nos engagements européens* ». L'estimation des coûts des mesures annoncées par le président Macron ont été estimés par **Gérald Darmanin**, ministre de l'Action et des Comptes publics, à 10 milliards d'euros.

[https://www.cnews.fr/france/2018-12-13/moscovici-souhaite-un-derapage-budgetaire-le-plus-limite-possible-en-2019-802679?elst\\_newsletter=20181213-12\\_802679](https://www.cnews.fr/france/2018-12-13/moscovici-souhaite-un-derapage-budgetaire-le-plus-limite-possible-en-2019-802679?elst_newsletter=20181213-12_802679)

(Source : [www.cnews.fr](http://www.cnews.fr) du 13/12/2018, avec AFP)

### ● **L'emploi salarié en hausse de 0,1% au T3**

Le 11/12/18, l'**Insee** a publié des chiffres indiquant qu'au troisième trimestre, l'emploi salarié en France (métropole et Outremer) avait augmenté de 0,1 % (idem qu'au second trimestre). Entre juillet et septembre, l'économie française a créé 15 000 emplois nets. Si 22 400 l'ont été dans le privé (+ 0,1 %), il y a eu par contre 7 400 emplois détruits dans la fonction publique. Et, bien que ce soit le quatorzième trimestre consécutif de créations nettes d'emplois, on note un ralentissement. Sur les douze mois à fin septembre, les créations nettes d'emplois salariés atteignent 175 100 (+ 0,79 % sur la période). Dans le détail : 197 200 emplois nets ont été créés dans le privé (+ 1,0 %), mais 22 100 ont été détruits dans la fonction publique (- 0,4 %).

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2018/12/11/97002-20181211FILWWW00028-l-emploi-salarie-en-hausse-de-01-au-t3.php>

(Source : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 11/12/2018, avec Reuters)

### ● **A l'Élysée, les banques s'engagent à ne pas augmenter leurs tarifs en 2019**

Le 11/12/18, le président **Macron** rencontrait les représentants des banques françaises. Ces derniers ont pris l'engagement de ne pas augmenter les tarifs bancaires des particuliers en 2019. Quant aux frais d'incidents bancaires pour « *les publics les plus fragiles* », ils seront plafonnés à 25 euros par mois, ceci de façon pérenne. Une mesure qui bénéficierait à 3,6 millions de Français. M. Macron a aussi demandé aux banques de soutenir ceux qui sont « *le plus durement touchés par la crise actuelle, les blocages, les dégradations* », c'est-à-dire les artisans, les commerçants et les petites entreprises. Les banquiers ont réaffirmé « *leur engagement à examiner avec bienveillance et au cas par cas les situations des artisans, des commerçants et des entreprises, impactées dans leurs activités* », afin de rechercher des solutions appropriées. **La FBF** (fédération bancaire française) : « *A cet égard, la Fédération bancaire française a mobilisé et sensibilisé l'intégralité de ses réseaux nationaux et territoriaux. Nous recommandons aux entreprises de se rapprocher de leur conseiller au plus vite en cas de difficulté* ». Enfin, M. Macron a demandé aux représentants des banques de prendre « *une part active* » dans la grande consultation qui aura lieu du 15/12/18 au 01/03/19. Il attend d'eux notamment des propositions de mesures permettant de faciliter l'accès à des crédits aux particuliers investissant dans la transition écologique.

<https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/a-l-elysee-les-banques-s-engagent-a-ne-pas-augmenter-leurs-tarifs-en-2019-800736.html>

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 11/12/2018, avec Reuters)

[Retour au sommaire](#)

### ● **Prix du gaz : les tarifs réglementés baisseront de 2 % le 1er janvier 2019**

Le 16/12/18, le ministère de l'Écologie a annoncé qu'au 01/01/19, les tarifs réglementés de vente (TRV) du gaz baisseront de 2 %. **Le ministère** : « *Avec le gel de la taxe intérieure de*

consommation, sur le gaz naturel (TICGN) au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les tarifs réglementés fournis par Engie pour les consommateurs particuliers baisseront de près de 2 % par rapport à leur niveau de décembre 2018. [...] Toutefois, le niveau des tarifs réglementés d'Engie varie mensuellement pour refléter ses coûts d'approvisionnement en fonction des évolutions sur les marchés internationaux. Une mesure supplémentaire est donc nécessaire pour garantir que les tarifs réglementés n'augmentent pas jusqu'à la fin du mois de juin ».

[https://www.lemonde.fr/energies/article/2018/12/16/prix-du-gaz-les-tarifs-reglementes-baisseront-de-2-le-1er-janvier-2019\\_5398475\\_1653054.html](https://www.lemonde.fr/energies/article/2018/12/16/prix-du-gaz-les-tarifs-reglementes-baisseront-de-2-le-1er-janvier-2019_5398475_1653054.html)

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 16/12/2018, avec Reuters)

#### ● Baisse de la CSG : les retraités vont devoir attendre l'été

Le 17/12/18, le gouvernement a expliqué que les retraités gagnants moins de 2 000 euros mensuels devront attendre l'été pour bénéficier de l'annulation de l'augmentation de la CSG. La raison ? **Muriel Pénicaud**, ministre du Travail : « La CSG est un impôt ; on n'a pas les revenus de 2018, qui n'ont pas été déclarés, donc on ne peut pas la calculer ». Or, les Français ne rempliront leur déclaration de revenus qu'au printemps 2019. Du coup, les retraités continueront de payer la hausse de la CSG jusqu'à ce que leur situation puisse être régularisée. **Mme Pénicaud** : « Les gens vont continuer à la payer au plus tard jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet et, ensuite, ils seront remboursés. Il y aura un très gros chèque ou un virement au plus tard au 1<sup>er</sup> juillet ». La mesure étant applicable au 01/01/2019, son application sera donc rétroactive.

[https://www.nouvelobs.com/economie/20181217.OBS7257/baisse-de-la-csg-les-retraites-vont-devoir-attendre-l-ete.html#xtor=EPR-2-\[ObsActu17h\]-20181217](https://www.nouvelobs.com/economie/20181217.OBS7257/baisse-de-la-csg-les-retraites-vont-devoir-attendre-l-ete.html#xtor=EPR-2-[ObsActu17h]-20181217)

(Source : [www.nouvelobs.com](http://www.nouvelobs.com) du 17/12/2018)

#### ● Les Gafa seront taxés en France dès janvier pour financer les mesures sociales de Macron

Le 17/12/18, Bruno Le Maire, ministre des Finances, a déclaré qu'afin de financer les mesures sociales annoncées par le président Macron, la France allait taxer les Gafa (les grands du numérique comme Amazon, Google, Facebook, Apple...) dès le 01/01/2019, sans attendre l'adoption de la taxe au niveau européen. **M. Le Maire** : « La taxe s'appliquera en tout état de cause au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et elle portera donc sur l'ensemble de l'année 2019 pour un montant que nous évaluons à 500 millions d'euros ». Le ministre a précisé que cette taxe n'impactera pas que le chiffre d'affaires des Gafa, mais sera étendue « aux revenus publicitaires, aux plateformes et à la revente de données personnelles ».

[https://www.nouvelobs.com/economie/20181217.OBS7256/les-gafa-seront-taxes-en-france-des-janvier-pour-financer-les-mesures-sociales-de-macron.html#xtor=EPR-2-\[ObsActu17h\]-20181217](https://www.nouvelobs.com/economie/20181217.OBS7256/les-gafa-seront-taxes-en-france-des-janvier-pour-financer-les-mesures-sociales-de-macron.html#xtor=EPR-2-[ObsActu17h]-20181217)

(Source : [www.nouvelobs.com](http://www.nouvelobs.com) du 17/12/2018, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

### COTISATIONS SECURITE SOCIALE

#### ● Déploiement de la téléconsultation dans les pharmacies

Le 06/12/18, l'Uncam (Union nationale des caisses d'assurance-maladie), la Fspf (Fédération des syndicats pharmaceutiques de France) et l'Uspo (Union des syndicats de pharmaciens d'officine) ont signé un avenant à la Convention nationale pharmaceutique. Avenant qui détermine les modalités de mise en œuvre de la téléconsultation en officine. Y est précisé aussi le rôle d'accompagnement du pharmacien dans ce cadre. Les conditions pour les pharmaciens : **a)** respecter le parcours de soins ; **b)** posséder un espace particulier pour permettre la préservation de la confidentialité des échanges durant la téléconsultation ; **c)** une éventuelle participation de sa part, à la demande du médecin, en fournissant des données complémentaires comme la prise de tension. Le dispositif prévoit une rémunération annuelle pour le pharmacien : 1 225 euros la première année (afin de s'équiper en appareils connectés, stéthoscope, otoscope, oxymètre, tensiomètre et autres), puis 350 euros les autres années. Une participation forfaitaire au temps passé en fonction du nombre de téléconsultations réalisées, se situant entre 200 et 400 euros par an, a été aussi prévue. Le déploiement de la téléconsultation en pharmacie fera l'objet d'un suivi. Seront plus

attentivement scrutées les zones « dans lesquelles la télémédecine peut jouer un rôle majeur pour faciliter l'accès aux soins ».

<https://www.vivamagazine.fr/deploiement-de-la-teleconsultation-dans-les-pharmacies-173924>

(Source : [www.vivamagazine.fr](http://www.vivamagazine.fr) du 06/12/2018, Anne-Marie Thomazeau)

### ● Un médecin libéral sur dix cumule emploi et retraite

Le 13/12/18, la Drees (le service statistiques des ministères sociaux) a publié une enquête sur les médecins. Il en ressort que le nombre de médecins cumulant emploi-retraite a quasiment triplé depuis 2011. Il est passé de 4 500 en 2011 à 12 100 médecins libéraux en 2018 (sur un total de 125 000 médecins libéraux). Par spécialités : les plus nombreux : les psychiatres (un quart du total), les gynécologues (15 %). Les moins nombreux : les anesthésistes et les chirurgiens (6 %). Les généralistes sont, eux, en-dessous de la moyenne (8,3 %). La Drees indique qu'ils « reculent ou diffèrent [leur départ à la retraite] dans les zones très peu denses, là où ils savent que leurs patients auront des difficultés à retrouver un médecin traitant ». C'est à Paris que les médecins prolongent le plus longtemps, en moyenne, leur activité. En effet, un médecin libéral sur cinq y cumule emploi et retraite.

[https://www.lemonde.fr/sante/article/2018/12/13/un-medecin-liberal-sur-dix-cumule-emploi-et-retraite\\_5396697\\_1651302.html](https://www.lemonde.fr/sante/article/2018/12/13/un-medecin-liberal-sur-dix-cumule-emploi-et-retraite_5396697_1651302.html)

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 13/12/2018, avec AFP)

### ● Carnet de santé numérique: 3 millions de DMP ouverts à la mi-décembre

Le 14/12/18, l'Assurance maladie a annoncé dans un communiqué que plus de 200 000 DMP (dossier médical partagé) étaient créés chaque semaine : « Le chiffre symbolique des 3 millions de DMP ouverts a été atteint le jeudi 13 décembre, soit un peu plus de cinq semaines à peine après le lancement officiel du service le 6 novembre ». **Comment se créent ces dossiers ?** Dans les deux dernières semaines, 39 % ont été directement ouverts par les assurés eux-mêmes via le site [dmp.fr](http://dmp.fr), 39 % l'ont été en pharmacie, 18 % par les caisses d'Assurance maladie, 4 % par des professionnels de santé libéraux et en établissements de santé. **Les régions où l'on a ouvert le plus de DMP depuis le 6 novembre :** l'Île-de-France (près de 170 000), Provence-Alpes-Côtes d'Azur (environ 103 000 DMP), l'Occitanie (94 000 DMP). **Les régions où le nombre de DMP ouverts depuis le début de l'opération est le plus important :** l'Île-de-France (400 000 DMP), les Hauts-de-France (386 000), Grand Est (382 000). **L'Assurance maladie :** « Comme la carte Vitale ou le compte ameli, le DMP a vocation à s'imposer dans les usages des patients et des professionnels de santé ». Avant d'inviter « l'ensemble des acteurs [à se mobiliser pour] permettre à chacun de bénéficier d'un meilleur suivi médical ».

[https://www.challenges.fr/entreprise/sante-et-pharmacie/carnet-de-sante-numerique-3-millions-de-dmp-ouverts\\_631962#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20181214](https://www.challenges.fr/entreprise/sante-et-pharmacie/carnet-de-sante-numerique-3-millions-de-dmp-ouverts_631962#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20181214)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 14/12/2018, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

## FISCALITE

### ● Le Sénat adopte l'allègement de l'Exit Tax

Le 10/12/18, le Sénat a voté l'allègement de l'Exit Tax (taxe de sortie), taxe dont le but est de freiner l'évasion fiscale des entrepreneurs. Cette taxe a été mise en place par Nicolas Sarkozy en 2011. L'allègement, lui, avait été demandé par le gouvernement. Sur quoi porte la taxe ? Sur les « plus-values latentes » de chefs d'entreprise « qui décident de transférer leur domicile à l'étranger, en cas de cession effective de leur patrimoine en France dans les quinze années suivant leur départ ». Sont concernées par ce dispositif « les personnes ayant passé au moins six ans en France, et détenant un patrimoine en actions et obligations supérieur à 800 000 euros ou au moins 50% du capital d'une entreprise ». **Public Sénat** explique que, suite à cet allègement, ceux qui ont choisi l'exil fiscal n'auront plus 15 ans à attendre, mais entre 2 et 5 ans seulement, pour ne pas être taxés sur les plus-values réalisées à l'étranger. A l'origine, le président **Macron** désirait la suppression pure et simple de l'Exit Tax. Il a fini par y renoncer pour cause de polémique. M. Macron avait déclaré en mai, au magazine américain Forbes, que cette taxe envoyait « un message négatif aux

entrepreneurs en France, plus qu'aux investisseurs ». Parce que, expliquait-il, elle implique « qu'au-delà d'un certain seuil, vous allez être pénalisé si vous quittez le pays ». Ce qui, selon lui, avait de mauvaises conséquences sur l'attractivité de l'Hexagone, notamment vis-à-vis des start-up françaises « parce que nombre d'entre elles, considérant la France moins attractive, ont décidé de lancer leurs projets en partant de zéro à l'étranger afin d'éviter cet impôt ». Réaction d'**Olivier Faure (PS)** : « Vous pouvez maintenant vous exiler fiscalement à l'étranger sans payer d'amende ! Voilà l'hypocrisie de Macron et son gouvernement ! »

[https://www.lexpress.fr/actualite/politique/assemblees/le-senat-adopte-l-allegement-de-l-exit-tax\\_2052848.html](https://www.lexpress.fr/actualite/politique/assemblees/le-senat-adopte-l-allegement-de-l-exit-tax_2052848.html)

(Source : [www.lexpress.fr](http://www.lexpress.fr) du 11/12/2018)

## LA VIE DES ENTREPRISES

### ● **Affaire Penelope Fillon : huit mois avec sursis pour Marc Ladreit de Lacharrière**

Le 11/12/18, Marc Ladreit de Lacharrière a été condamné par un tribunal de Paris à huit mois de prison avec sursis et à une amende de 375 000 euros. Motif : abus de biens sociaux, c'est-à-dire pour avoir accordé un emploi de complaisance à l'épouse de François Fillon, Penelope, dans sa revue, la Revue des deux mondes. M. Ladreit de Lacharrière a été jugé dans le cadre d'une procédure de « plaider coupable ». Il a reconnu avoir rémunéré Mme Fillon « de manière excessive » en 2012, et l'avoir rémunéré en 2013 pour « des prestations fictives ». Le tout pour un total de 135 000 euros. **M. Ladreit de Lacharrière** : « Je regrette beaucoup, pendant cette période, de n'avoir pas suivi suffisamment bien les travaux de Penelope Fillon ». **Mme Fillon**, de son côté, affirme avoir assumé un rôle de conseiller auprès de M. Ladreit de Lacharrière. Le plaider coupable de ce dernier « vient mettre à mal la défense du couple Fillon », remarque le Nouvel Obs. Quant à **M. Fillon**, qui est mis en examen pour « détournement de fonds publics [et] complicité et recel d'abus de bien sociaux », il est en attente des réquisitions du PNF (parquet national financier) et de la décision des juges de le renvoyer ou non en correctionnelle « au côté de son épouse et de son ancien suppléant parlementaire Marc Joulaud ».

[https://www.nouvelobs.com/politique/20181211.OBS6944/affaire-penelope-fillon-huit-mois-avec-sursis-pour-marc-ladreit-de-lacharriere.html#xtor=EPR-3-\[ObsDerMin\]-20181211](https://www.nouvelobs.com/politique/20181211.OBS6944/affaire-penelope-fillon-huit-mois-avec-sursis-pour-marc-ladreit-de-lacharriere.html#xtor=EPR-3-[ObsDerMin]-20181211)

(Source : [www.nouvelobs.com](http://www.nouvelobs.com) du 11/12/2018, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

### ● **Google paiera une taxe française sur les Gafa**

Le 12/12/18, **Sébastien Missoffe**, directeur général de Google France, a indiqué que Google paiera l'éventuelle taxe Gafa que la France veut mettre en place dès 2019. Cette taxe dite Gafa concerne les grands du numérique, comme Google, Amazon, Facebook, Apple). **M. Missoffe** : « Google paiera s'il y a une taxe sur le chiffre d'affaires qui est mise en place [en France ou dans l'Union européenne]. [...] Mais je ne peux pas répondre sur son montant, car la façon dont elle sera calculée n'a pas été communiquée ». M. Missoffe a détaillé un certain nombre de chiffres concernant Google France. Nombre d'employés : environ 700 personnes. Chiffre d'affaires : 325 millions d'euros sur le dernier exercice. Impôt sur les sociétés payé : 14 millions d'euros. Concernant le chiffre d'affaires, **Challenges** rappelle qu'il est « très inférieur » à la réalité, une partie des prestations de Google France étant facturée depuis d'autres pays (l'Irlande par exemple). D'après des estimations du **SRI** (syndicat des régies internet), les recettes de Google sur le marché publicitaire français seraient de l'ordre d'environ 2 milliards d'euros. M. Missoffe a expliqué que le problème était de savoir quelles recettes seraient incluses dans l'assiette en cas de taxe française sur le chiffre d'affaires. Pour Google, qui admet qu'il est nécessaire de « changer l'assiette fiscale » des grands du numérique, ce changement doit se faire dans le cadre des négociations à l'OCDE (organisation de coopération et de développement économiques). **M. Missoffe** : « J'entends de tous une volonté de changer les assiettes. [Il faudra probablement encore] 2 ou 3 ans [pour arriver à un accord]. Au niveau mondial, Google paie déjà un impôt sur les sociétés correspondant à 26% environ de ses bénéficiaires ». Avant d'ajouter que le problème était que « ce chiffre n'est pas payé de la même manière dans tous les pays. [...] L'enjeu, ce n'est pas savoir combien Google va payer, mais où Google va payer ».



[https://www.challenges.fr/media/gafa/google-paiera-une-taxe-francaise-sur-les-gafa\\_631579#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20181213](https://www.challenges.fr/media/gafa/google-paiera-une-taxe-francaise-sur-les-gafa_631579#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20181213)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 13/12/2018, avec AFP)

#### ● **Mr Bricolage va céder 65 magasins pour redresser sa situation financière**

Le 13/12/18, Mr Bricolage a annoncé la mise en place de son plan « Rebond », qui prévoit la cession de 65 magasins (sur un total de 781 points de vente, intégrés et franchisés). Le but : redresser sa situation financière. Seront revendus en priorité auprès des adhérents (les franchisés) les magasins intégrés dont « *la sous-performance* » pèse sur les résultats du groupe. **Christophe Mistou**, directeur général de Mr Bricolage a expliqué que l'objectif de la société était de passer d'un modèle « *hybride, composé de magasins intégrés et de magasins adhérents, [à un] seul métier, [celui de la franchise]* ». Ainsi, ceux qu'on appelle les adhérents de Mr Bricolage sont à la fois propriétaires de leurs magasins et actionnaires du groupe. **M. Mistou** : « *[C'est sur] cette activité de franchise que nous sommes performants, [c'est sur elle que le groupe compte désormais se baser] pour aller plus vite dans la modernisation de notre marque. [...] Ce que l'on cherche, c'est de transférer ces magasins à nos franchisés, ou à de nouveaux franchisés, donc on est prêt à des conditions très avantageuses* ». Avant de conclure que la priorité du groupe était de conserver les magasins sous la marque Mr Bricolage.

<http://www.lefigaro.fr/societes/2018/12/13/20005-20181213ARTFIG00077-mr-bricolage-va-ceder-65-magasins-pour-redresser-sa-situation-financiere.php>

(Source : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 13/12/2018)

#### ● **"On va jouer le jeu" : la SNCF va verser une "prime Macron" à 100.000 salariés. Idem pour la RATP**

Le 17/12/18, Guillaume Pepy, PDG de la **SNCF**, a annoncé le versement sur la paie de décembre de primes exceptionnelles, d'un montant de 400 euros pour les salariés qui touchent jusqu'à 1,5 fois le Smic. Pour ceux touchant entre 1,5 fois et 2 Smic, la prime sera de 200 euros. « *Presque 100 000 salariés* » sont concernés, pour un coût estimé à « *30 millions d'euros pour l'année 2018* ». **M. Pepy** : « *On va jouer le jeu de cette mobilisation nationale pour le pouvoir d'achat, puisque dès le bulletin de paie de décembre, les salariés les plus modestes vont recevoir une prime de fin d'année supplémentaire* ». Le Nouvel Obs rappelle qu'en juillet dernier, lors des négociations annuelles obligatoires, il n'y avait eu aucune hausse générale des salaires. Côté **RATP**, une prime exceptionnelle sera versée en janvier sur le même principe que la SNCF, soit 400 euros pour ceux qui touchent jusqu'à 1,5 fois le Smic, 200 euros pour ceux touchant entre 1,5 fois et 2 Smic. Plus de 30 500 salariés sont concernés. La direction de la RATP : « *Par cette mesure exceptionnelle, la RATP tient à s'associer pleinement à l'effort national engagé au bénéfice d'une meilleure qualité de vie* ».

<https://www.nouvelobs.com/economie/20181217.OBS7236/on-va-jouer-le-jeu-la-sncf-va-verser-une-prime-macron-a-100-000-salaries.html>

(Source : [www.nouvelobs.com](http://www.nouvelobs.com) du 17/12/2018, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

#### ● **Carlos Ghosn débouté de sa demande de remise en liberté**

Le 11/12/18, un tribunal de Tokyo a rejeté la demande de remise en liberté déposée la veille par **Carlos Ghosn**. La raison : M. Ghosn a été mis en examen par la justice nippone pour un nouveau motif : « *avoir communiqué aux autorités boursières un rapport minorant l'intégralité de ses revenus au Japon sur les années allant de 2010 à 2015* ». M. Ghosn devrait donc rester en prison jusqu'au 20/12/2018. D'autre part, un de ses proches adjoint chez Nissan, Greg Kelly, a été aussi mis en examen. Idem pour Nissan, en tant qu'entité morale, car c'est le groupe qui a fourni aux autorités boursières les rapports incriminés. Pour rappel également, M. Ghosn nie toute malversation de sa part. D'après une déclaration du siège de Renault, M. Ghosn « *est dans un état d'esprit vaillant et combatif* ». Enfin, **Renault** a déclaré n'avoir toujours pas reçu, d'avocat à avocat, l'ensemble des pièces à charge contre M. Ghosn. Nissan a répondu être disposé à le faire dès que possible. **La Tribune** : « *Cette semaine a priori, a précisé une source proche du dossier* ».

[https://www.latribune.fr/economie/international/carlos-ghosn-deboute-de-sa-demande-de-remise-en-liberte-800652.html#xtor=EPR-2-\[industrie-services\]-20181212](https://www.latribune.fr/economie/international/carlos-ghosn-deboute-de-sa-demande-de-remise-en-liberte-800652.html#xtor=EPR-2-[industrie-services]-20181212)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 12/12/2018, avec agences)

#### LA VIE DES DEPARTEMENTS

##### ● Seine-Saint-Denis. Saint-Ouen : 2,6 millions d'euros de vêtements contrefaits saisis aux Puces

Le 09/12/18, un stock d'un millier de sportswears de contrefaçon a été saisi sur un stand du marché aux puces de Saint-Ouen, passage Marceau. Les marques copiées : Canada Goose, Lacoste, Nike, North Face, Horspist, Parajumper. Montant de la prise : 2,6 millions d'euros. C'est la brigade territoriale de contact des puces du commissariat de Saint-Ouen qui a réalisé ce coup de filet. La marchandise saisie sera détruite. C'est depuis une dizaine d'années maintenant que cette « économie grise » (le marché de la contrefaçon) prend de l'ampleur. **Un spécialiste du sujet**, non précisé dans l'article : « *C'est un marché qui génère énormément d'argent. Tous ces stocks sont payés en liquide. [...] Les circuits entre la contrefaçon et le trafic de drogue sont étroitement mêlés* ». Cette économie grise nuit considérablement aux marques concernées ; c'est d'abord un manque à gagner, ensuite une atteinte à leur image. Enfin, cela détourne d'elles des clients potentiels.

[http://www.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/saint-ouen-2-6-meur-de-vetements-contrefaits-saisis-aux-puces-10-12-2018-7965375.php#xtor=EREC-1481423606-\[NL93\]---  
\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/saint-ouen-2-6-meur-de-vetements-contrefaits-saisis-aux-puces-10-12-2018-7965375.php#xtor=EREC-1481423606-[NL93]---${ id connect hash}@1)

(Source : [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr) du 10/12/2018, Nathalie Revenu)

## LE.CRIBLE VOUS SOUHAITE DE BONNES FETES DE FIN D'ANNEE

Prochain Crible, le 15 janvier 2019

[Retour au sommaire](#)

**Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France.** En ligne tous les mardis  
Directeur de publication : Didier Malric  
Rédacteur en chef : Eric Tessier  
Contact : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)